VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains avec Ameliorations

Rue D'Aveche, entre les rues Tonti et Miro.

MARDI, LE 7 NOVEMBRE 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Léopold Bachemin.

No 412 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. A

PAR ERNEST A. CARRERE, Encan[illegible] Bureau No 806 rue Perdido, MARDI le 7 novembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le District de la Nouvelle-Orléans, bornée par rues Laharpe et Miro, et mesurant trente pieds de front sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix pieds environ, et désignée sur le plan dressé par L. A. Barbier, géomètre, le 29 septembre 1911 par Hon. Lionel Peters, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire de partage de Albert N. Robert et al. vs Mortimer J. Robert et al. Dossier No 98,125 et à moi adressée par ordre de vente publique, JEUDI, le 16 novembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le District de la Nouvelle-Orléans, borné par rues Laharpe et Miro, et désigné sur le plan dressé par L. A. Barbier, géomètre, le 29 décembre 1835, et joint en un acte passé pardevant [illegible] et lequel est annexé à un acte de partage [illegible] Kempart, mesurant vingt-deux pieds de front sur une profondeur de cent pieds environ, et borné par [illegible] ci-dessus mentionné, le tout [illegible] à enchère publique, la [illegible] après liquidation, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, borné par rues Laharpe et Miro, et mesurant trente pieds de front sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix pieds environ